



Attestation pour vignette « Habitant »

Selon les conditions d'attribution des vignettes disponibles sur notre site Internet, en principe, une seule vignette est délivrée par unité de logement. Seules les données du contrôle des habitants font foi. Le propriétaire/la gérance de l'immeuble correspondant à l'adresse du requérant confirme :

- Qu'il existe pour l'immeuble ou le groupe d'immeubles où réside le requérant des places de parc à l'intérieur ou à l'extérieur
- Que le requérant dispose d'une ou plusieurs places de parc de stationnement sur fonds privé
- Qu'au moment de la présente demande, aucune place de stationnement ne peut être proposée au requérant

A compléter par le propriétaire ou son représentant

Propriétaire/Gérance : _____

Adresse : _____

Nom – Prénom : _____

Timbre et/ou signature : _____